

Séance ordinaire du 7 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, et le sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - TATON Pascal - VÉLON Guillaume
Mmes BOYER Frédérique - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PACCOUD Karine - PERRETANT Delphine

Excusés : JOLY Christian (pouvoir à CHUNIAUD Roland) - JOSSERAND Yolande (pouvoir à PACCOUD Karine)

Absent :

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail faisant apparaître en données générales l'absence d'accident du travail, d'arrêt de service, de trajet ou de maladies professionnelles sur la Commune pour l'année 2016,

- accordé une subvention de 100 € pour la finale départementale de labour 2017 à l'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Trivier-de-Courtes,

- accepté le remboursement de frais, relevant de dépenses engagées par un élu d'un montant inférieur ou égal à 1000 €, à M. le Maire suite au départ à la retraite de Madame Michèle MARGUIN pour l'achat d'un bon d'achat d'un montant de 100 €.

- accepté de reporter le point sur les tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée ou abîmée à la prochaine réunion.

- accepté de renouveler à compter du 10/10/2017 le contrat d'engagement de Madame Christelle BOUJON DUBOIS en tant qu'agent technique non titulaire pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois.

- accepté à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat d'engagement de Monsieur OEHLSCHLAGEL, son emploi ayant été affecté principalement au fleurissement qui n'a plus d'activité en période hivernale et les perspectives de maintien des emplois aidés n'étant pas certaines.

- accepté à l'unanimité de confier les travaux de remise en état de l'entrée du chemin de l'abattoir à l'entreprise SOCAFL pour un montant de 3 834 € afin d'effectuer une réparation de l'enrobé sur 90 m²,

- accepté à l'unanimité de prélever les crédits nécessaires à cette remise en état sur le budget de l'abri d'école.

- donné son accord pour passer les écritures suivantes :

SENS	SECTION	Ch ap.	Article	Op.	Cpte anal	Montant	Objet
Dépense	investissement	21	2151	192		3 834 €	Programme voirie
Dépense	investissement	21	21312	203		- 3 834 €	Abri parents à l'école

- décidé de faire livrer 3 tonnes d'enrobé à froid par la société SOCAFL pour un montant de 548 € la semaine 37 afin de combler les trous des chaussées qui sont nombreux. La longueur des voies communales devant être réfectionnées est trop importante alors qu'il reste entre 2 et 5 tonnes d'émulsion à mettre sur le projet voirie en cours.

- été informé qu'une réunion a eu lieu le 27 juillet 2017 avec l'Atelier du Triangle (maître d'œuvre) et l'agence d'ingénierie (assistant maîtrise d'ouvrage) pour effectuer une maquette des articles 1 et 2 du règlement du PLU, avec la détermination des conditions d'occupation et d'utilisation du sol ; interdites (1) ou admises sous conditions (2), pour 4 zones retenues : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles.

- accepte à l'unanimité de surseoir la délibération du choix du fronton, en attendant les nouveaux devis,

- noté la proposition de la commission Animation, pour l'organisation d'une "boum" pour jeunes et adolescents et d'un concours de bûches de Noël avec récompense pour les fêtes de Noël.

- décidé de reconduire le repas communal pour le 11 novembre 2017 à la salle des fêtes avec intervention d'un restaurateur et repas offert aux membres du Conseil, aux agents communaux, aux membres du CCAS, aux bénévoles de la bibliothèque municipale, aux membres extérieurs des commissions communales, à des membres d'associations, aux membres du comité de fleurissement et aux sapeurs-pompier.

- été informé de la rencontre du 31 août 2017 avec Madame Myrtille LORNE, qui souhaite reprendre l'épicerie ; le commerce se dénommera "L'épicerie de Saint-Jean". Mme LORNE souhaite avoir des plages horaires larges avec une ouverture à 7 h 30 et une fermeture à 21 h en semaine et 22 heures le vendredi et le samedi. Les jours de fermeture seront le jeudi et le dimanche après-midi. Elle profiterait de son jeudi libéré pour effectuer des livraisons à domicile sur commande. Elle souhaite également proposer de nouveaux services, tout en conservant les services déjà existants : Point relais colis, PMU, Loto, fruits et légumes bio avec les jardins du Sougey, produits locaux, circuits courts, ...

- pris connaissance de la proposition schématique pour le projet d'aménagement des alentours de la salle des fêtes de Monsieur SAVI, du CAUE avec deux variantes en ce qui concerne l'implantation de la résidence seniors et de lots de construction, ainsi que l'emplacement d'une aire de jeux à proximité du lotissement maison du pré et la conservation de la "maison Colin" avec sa rénovation en salle pouvant être mise à la location.

- accepté de louer le logement situé à l'étage de l'ancienne cure à M. COULON Emmanuel et Mme BOY Jessica à compter du 12/08/2017 moyennant un loyer mensuel de 504 € 94 et révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

- été informé que la commission d'appel d'offre pour la réhabilitation énergétique de la cure aura lieu le vendredi 15 septembre à 10 heures.

- décidé de ne pas user de son droit de préférence pour la parcelle de bois n° C289 située Rippe de l'Oise suite au courrier de Maître PLANCHON informant de la vente de celle-ci,

- Pris note :

*de la nécessité de prévoir une réunion de la commission bâtiment,

* de la tenue d'une réunion de la commission numérotation des voies le lundi 11 septembre à 20 h 30,

* de l'organisation de journée d'initiation à l'informatique en 4 sessions de 4 séances de 3 heures chacune à Saint-Trivier-de-Courtes,

* de l'organisation d'une réunion de préparation du calendrier des fêtes le 29 septembre 2017,

*de la réception d'un courrier de la Communauté de Commune du Pays de Bâgé demandant si la Municipalité souhaite être consultée pendant la durée de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux. Il est décidé de répondre positivement à cette demande.

* de l'organisation d'une réunion d'information par le CDG01 le mardi 3 octobre 2017 de 10 h à 12 h, pour la présentation d'un "service paie" à l'attention des élus et des secrétaires de mairie. Virginie RIGAUD et Karine PACCOUD assisteront à cette réunion,

* de l'invitation du syndicat de la Reyssouze à une demi-journée d'information sur les méthodes alternatives d'entretien des cimetières, le jeudi 21 septembre 2017 de 9 h 30 à 21 h 30,

* du courrier d'information de la SEMCODA concernant la libération du logement n°7 du lotissement Les Fontaines par Monsieur COSTANTINO Liberata et de sa reprise par Madame GENTON Sandrine à partir du 19 septembre 2017,

* de la proposition de l'ADAPEI de participer à "l'opération brioches" les 7 et 8 octobre. Il est décidé de ne pas donner suite à cette offre, chacun restant libre d'une participation personnelle,

* de l'information de Monsieur le Député Xavier BRETON concernant son interpellation de Monsieur le Préfet sur les conséquences du décret n°2017-1182 du 20 juillet 2017 portant l'annulation des crédits réservés aux investissements des collectivités territoriales,

* de l'inauguration de Villa "Renaissance" à Hauteville-Lompnes, 1ère villa thérapeutique en France, le 18 septembre 2017,

* de l'invitation aux Florales de Bourg-en-Bresse les 17 et 18 septembre 2017,

* de l'organisation des journées Européenne du Patrimoine à Saint-Sulpice,

* de la réception du rapport d'activité de Dynacité,

* de la réception du rapport d'activité 2016 d'ALEC01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain),

* du message d'information de Monsieur Jean-Louis GROSBON concernant sa cessation d'activité de correspondant local du Progrès,

* de la prise de la coprésidence de l'amicale des retraités par Messieurs PAGLIA Bruno et DESMARIS Michel

* du remplacement de Madame Martine DUFOUR par Madame Maryse PAUGET à la présidence de l'association des Loisirs créatifs,

* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 28 septembre 2017 à 20 h 30.